La Petite Ecole dans la Prairie

La Petite Ecole dans la Prairie

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Inscription :

Les parents souhaitant inscrire leur enfant à la Petite Ecole dans la Prairie, peuvent envoyer une demande par mail (saintebernadettepep@gmail.com). Ils recevront des documents à compléter et à renvoyer à l'école. L'inscription définitive de l'enfant sera confirmée par un retour de mail de la direction attestant la bonne réception des documents ainsi que la confirmation de l'inscription.
Une priorité est accordée aux frères et sœurs déjà inscrits dans l'école.

Si des parents changent d'avis, ils s'engagent à prévenir l'école le plus rapidement possible. Une place pourrait alors être accordée à un autre enfant en attente d'inscription.

Une priorité pour la 1ère primaire à Sainte-Bernadette sera accordée dans la limite des places disponibles. Les autres écoles du PO (Sainte-Famille, Vallée Bailly, Saint-Joseph), accueilleront volontiers votre enfant.

Présence

L'élève de 3ème maternelle est en obligation scolaire, il est donc tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques. Toute absence doit être justifiée par un justificatif écrit des parents ou un certificat médical (obligatoire pour une absence de plus de trois jours). L'élève de 3e maternelle ne peut dépasser les 9 demi-jours d'absence injustifiés sur l'année scolaire.

Pour les autres élèves de maternelle, une fréquentation régulière est également importante pour le bon développement de l'enfant et son intégration au sein du groupe.

Une arrivée tardive perturbe considérablement la vie de la classe, par respect pour les autres enfants et les professeurs, nous demandons aux parents d'être ponctuels.

Horaire

L'école est ouverte de 7h à 18h.
Les cours sont organisés de 8h30 à 12h10 et de 13h25 à 15h10.
Les parents veilleront à respecter les horaires de cours en étant ponctuels le matin et en venant rechercher leur enfant en dehors de ces heures de cours.

Garderie

Horaire de garderie :

De 7h00 à 8h00, dans la classe d'accueil.
De 8h00 à 8h30, une surveillance est organisée dans la cour de récréation.
A 8h20, seuls les enfants de la classe d'accueil peuvent rentrer en classe.

De 15h25 à 18h00.
Les enfants sont accueillis en garderie dans le jardin, sous le préau ou dans la classe d'accueil selon la météo.
Les surveillantes prendront les présences des enfants dès 15h25. Les parents veilleront à se signaler auprès de ces surveillantes lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant.

L'école ne pourra être tenue responsable en cas d'accident sur la cour avant 8H00 si l'enfant n'a pas été présenté à la garderie.

Coût des garderies :

Garderie du matin
1 € pour l'arrivée avant 7h45.
0,50 € pour l'arrivée entre 7h45 et 8h00.

Garderie du soir
1,50 € de 15h25 à 17h.
1,50 € de 17h à 18h.
Après 18h, un supplément de 5 € sera demandé par enfant et par quart d'heure entamé.

Garderie du mercredi après-midi
A partir de 12h25 à 17h30, les enfants sont pris en charge par du personnel extrascolaire dans la classe d'accueil avec la possibilité d'y faire la sieste pour les plus petits.
Coût : 1€ par heure entamée.

Lors des jours de congé non-fériés (conférences pédagogiques), l'école organise une garderie payante qui se passe généralement à Sainte-Bernadette. Une inscription préalable sera demandée. Une somme de 5€ pour une demi-journée ou 8€ pour la journée sera facturée.

Dîners

Retour à la maison
Vous pouvez venir chercher votre enfant à partir de 11h45 (Prévenir l'enseignante de votre enfant).

Diners Tartines
Votre enfant peut venir avec son pique-nique, il dînera en classe avec l'enseignante.

Diners chauds
Un service de dîners chauds est organisé tous les jours de la semaine excepté le mercredi. Votre enfant peut y être inscrit de manière régulière toute la semaine ou à la carte. Le menu est distribué tous les mois avec un calendrier d'inscription. Ce dernier doit être complété et rendu à l'enseignante pour confirmer l'inscription. En cas d'absence de votre enfant, les dîners chauds seront facturés s'ils n'ont pas été décommandés **avant 8h30** (par téléphone au **02/385.01.87**).

Coût des dîners

Surveillances de temps de midi
Une cotisation de 60 euros (ou 20 euros par trimestre) sera demandée si votre enfant reste à l'école durant le temps de midi. Cette cotisation couvre la surveillance du temps de midi, l'occupation des locaux du dîner, l'entretien des locaux, le chauffage,... Cette cotisation apparaîtra sur l'attestation de garderie déductible des impôts.

Les repas chauds
Le prix d'un repas chaud s'élève à 3,5 euros. Il comprend un potage, un plat et un dessert.

Collation/boisson

Collation de 10h
Une collation collective est organisée dans toutes les classes maternelles. A tour de rôle, un enfant de la classe apporte la collation pour tous les enfants suivant un calendrier (ex : le lundi, ce sont les fruits). Nous éveillons ainsi les enfants au partage, à l'importance d'une alimentation équilibrée, à la convivialité et la responsabilité.

Boisson

L'eau est l'unique boisson demandée à l'école maternelle.

Dans un souci d'écologie, merci de ne faire usage que de boites à tartines et à collation ainsi que de gourdes réutilisables.
Chips, chewing-gum ainsi que toute autre boisson sucrée sont totalement interdits.

Factures

En début de mois, vous recevrez une facture mensuelle reprenant les frais du mois précédent (garderies, dîners, sorties, ...). Ces factures sont à payer endéans les 10 jours.
En cas de séparation des parents, la facture mensuelle sera adressée au parent qui est le responsable légal de l'enfant (document justificatif à fournir à l'école). Il est demandé aux parents séparés de gérer entre eux les problèmes de paiement des frais afférents à leur(s) enfant(s).
En cas de non-paiement des factures dans les délais, un dossier sera envoyé à la société de recouvrement TMC qui se chargera de récupérer les sommes dues par toutes voies utiles.

Frais divers

Des abonnements de revue vous seront proposés en début ou en cours d'année, ceux-ci sont facultatifs et ne sont pas utilisés en classe. La plupart de ces abonnements seront à payer par facture.

La ventilation des frais scolaires correspondant à l'année de votre enfant vous sera présentée en début d'année scolaire, elle vous donnera un aperçu approximatif des dépenses prévues dans le courant de cette année. Elle reprendra les sorties qui seront organisées. Ex : Théâtre au foyer socio culturel (6 euros), excursions,...
Les frais qui vous seront demandés rentrent effectivement dans les frais autorisés dans le décret « Missions » du 24 juillet 1997 Article 100 https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46826_000.pdf.

Psychomotricité

Dans chaque classe maternelle, 2 périodes de psychomotricité sont organisées par semaine. Pour ces jours-là, une tenue confortable et ample est à privilégier ainsi que des chaussures sans lacets.

Autonomie

L'école maternelle vise à rendre l'enfant de plus en plus autonome.

Autonome dans la vie de tous les jours

L'école accepte l'enfant de 2ans ½ qui est propre (c'est-à-dire sans lange sauf pour la sieste). L'école ne peut pas remplacer les parents dans l'apprentissage de la propreté mais l'équipe éducative y sera un partenaire. L'apprentissage de la propreté ne se fait pas de manière linéaire, les accidents peuvent être fréquents, l'enfant sera changé autant de fois qu'il le faut pour parvenir à la propreté.

Les cartables à roulettes sont dangereux et non adaptés aux jeunes enfants, ils ne sont dès lors pas autorisés à l'école.
Les objets de valeur tels que les bijoux, les gsm ainsi que les petits jouets de la maison sont interdits. Ces petits objets sont sources de conflits, de pertes régulières et de vol. L'enseignant ne peut être tenu responsable en cas de détérioration ou de perte.

Autonome pour manger

Veillez à prendre un cartable qu'il puisse ouvrir seul et assez grand pouvant contenir une boite à tartines et une gourde. Ces dernières doivent pouvoir aussi être ouvertes par l'enfant.
Le biberon est interdit à l'école !

Autonome pour s'habiller

Pour favoriser l'autonomie de votre enfant et assurer sa sécurité, merci de prendre en compte les points suivants au niveau vestimentaire :

- une cagoule (PAS d'écharpe!) attachée au manteau,
- des chaussures facilement enfilables (sans lacets),
- des vêtements pratiques (PAS de bretelles, ni ceinture) pour se débrouiller seul aux toilettes.
- un manteau avec lichette.

Les vêtements sont marqués au nom de votre enfant.
Les vêtements perdus sont rassemblés dans le couloir ou sur les tables du préau en fin de journée.

Nous sortons tous les jours, veillez à habiller votre enfant en fonction de la météo. Une paire de bottes restera à l'école.

Maladie/Absence

Dans le souci de protéger tous les enfants et d'éviter les épidémies, aucun enfant malade ne sera accepté à l'école.

Les maladies susceptibles de provoquer des épidémies doivent être signalées immédiatement : diphtérie, méningite, rubéole, rougeole, hépatite, oreillons, impétigo, varicelle, pédiculose (poux), coqueluche, gale, Covid 19... L'école prendra les dispositions nécessaires prescrites par le centre de santé.

Par respect pour l'enfant malade, un retour prématuré à l'école n'est pas favorable à son épanouissement. Respectez un temps de convalescence raisonnable pour son bien-être et pour éviter la contagion des autres enfants.

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant sans prescription médicale reprenant le nom de l'enfant, le nom du médicament ainsi que la posologie et la durée du traitement.
Les coordonnées du service de garde malade se trouvent en fin de document.

Vous pouvez signaler l'absence de votre enfant par téléphone **AVANT** 8h30 (02/385.01/87) ou via Seesaw.

Privilégiez les rendez-vous médicaux en dehors des heures d'école. Veillez à avoir un accord préalable de l'enseignante, si un enfant doit réintégrer l'école après un rendez-vous durant les heures de cours.

Accès et sortie de l'école

L'accès à la Petite Ecole dans la Prairie peut se faire via la Chaussée d'Alsemberg ou via le sentier qui jouxte le jardin de l'école.

Les enfants de la classe d'accueil sont accueillis à partir de 8h20 en classe. Les parents peuvent déposer leur enfant à l'entrée de la classe sans y entrer.

Les autres enfants de maternelle sont attendus entre 8h00 et 8h30 pour jouer dans la cour sous le préau. A 8h30, à la sonnerie, ils iront se ranger à l'endroit de leur rang.

A 15h10

Tous les enfants seront conduits par l'enseignante sous le préau. Les parents attendront en dehors de l'enceinte de l'école. Seule, une enseignante ouvrira le portail afin de pouvoir récupérer votre enfant.

Important

En dehors des heures d'arrivée et de sortie de l'école, les parents ne sont pas autorisés à se trouver dans l'enceinte de l'école sans un accord préalable de la direction ou de l'enseignant. Ex : un rendez-vous avec un enseignant ou la reprise d'un enfant malade.

L'école n'étant pas une garderie mais bien un lieu structuré d'apprentissages, toutes les activités personnelles de loisirs de votre enfant seront prises en dehors des heures de cours.
De même, merci de privilégier les heures extrascolaires pour les rendez-vous médicaux.

Nous apprenons aux enfants à appréhender les dangers de la route et les règles qui s'y rapportent. Merci de respecter le code de la route et de montrer ainsi l'exemple à votre enfant en stationnant aux endroits adéquats en roulant avec courtoisie, en traversant sur le passage pour piétons et en veillant à la sécurité de chaque enfant.

Le parking de l'école étant restreint, chacun stationnera le plus adéquatement possible afin de laisser un maximum de place pour les autres parents.

Communication enseignants/parents

Les enseignantes de la Petite Ecole communiquent principalement par voie électronique (application Seesaw, application interne à chaque classe). Nous demandons aux parents de lire attentivement les communications générales, les informations concernant des activités ainsi que les bulletins d'information de la direction envoyés par mail.
Si ce moyen de communication pose problème, les parents doivent le signaler auprès de l'enseignant et/ou direction.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les communications peuvent parvenir aux parents via une farde de communications (ex : factures, documents à compléter, ...).

Une réunion individuelle vous sera proposée fin janvier pour évaluer la première partie de l'année. Cependant, si nous constatons des difficultés chez votre enfant un rendez-vous vous sera proposé en dehors de cette réunion individuelle afin de ne pas laisser la situation se dégrader ou sans intervention. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante de votre enfant si, de votre côté, vous éprouvez des difficultés qui peuvent entraver l'épanouissement et les apprentissages de votre enfant.

Les contraintes de l'éducation

L'école est une société en miniature, elle comprend dès lors des règles de fonctionnement que l'enfant devra acquérir progressivement. Il le fera par tâtonnements et transgressera parfois ces règles pour mieux les comprendre. Ainsi, le manque de politesse, la brutalité dans les jeux, la violence gratuite, la détérioration du matériel scolaire, le non-respect des locaux... Toutes ces transgressions ne seront pas acceptées.

L'enseignant aura alors la responsabilité dans un premier temps de lui apprendre ces règles en les expliquant, les rappelant, en dialoguant. Il responsabilisera ensuite l'enfant en lui demandant de réparer ses torts (excuses auprès de la personne insultée, dialogue avec la personne blessée, réparation ou nettoyage de la zone détériorée,...) Ce genre de réparation sera proportionnelle en fonction de la gravité des faits, mais aussi en fonction de l'âge de l'enfant.

Lorsque ces transgressions de règles sont trop importantes, ou trop fréquentes, l'enseignant prendra contact avec les parents pour les inclure comme partenaires dans l'apprentissage de ces règles auprès de l'enfant. Nous insistons sur le partenariat entre les parents et l'école pour aider l'enfant à prendre conscience qu'une vie en société inclut des règles à respecter.

Utilisation des médias

Sans préjudice de toutes les obligations légales applicables en la matière, l'école rappelle qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication :

- De porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la sensibilité des élèves,
- De porter atteinte aux droits à la réputation, à la vie privée ou à l'image de tiers au moyen de propos, d'image à caractère dénigrant, diffamatoire ou injurieux,...
- De porter atteinte aux droits de propriétés intellectuelles de quelque personne que ce soit,
- D'inciter à toute forme de violence, haine ou racisme,
- D'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes,
- De diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui.
- De diffuser sur les réseaux sociaux des photos où apparaissent d'autres personnes sans leur consentement.

Toute atteinte dont serait victime soit l'école ou un membre de la communauté scolaire sera susceptible d'une sanction disciplinaire.

Assurance

Document remis en cas d'accident.

Si un accident survient à l'école, soit votre enfant est légèrement blessé et sera soigné par des personnes qualifiées (ex : soin d'une plaie superficielle). Soit l'accident est plus conséquent et vous serez prévenus pour des soins à donner (ex : venir le chercher pour l'emmener à l'hôpital). Soit l'accident est grave, vous serez avertis que l'ambulance est appelée pour l'emmener à l'hôpital CHIREC de Braine-l'Alleud.

En cas d'accident, un document sera remis pour être complété par le médecin responsable des soins donnés à votre enfant. Vous remettrez ces documents ainsi complétés à la direction.

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école à condition qu'il s'agisse du chemin le plus court.

Bris de lunettes

L'assurance n'intervient pas pour les vols et les dégâts de matériel (ex : bris de lunettes).

Intervenants dans l'école

Direction :
saintebernadettepep@gmail.com

02/384.32.57

Secrétariat
secretariat.sb.pep@gmail.com

02/384.32.57

Comptabilité (concerne les factures)
comptasbpep@gmail.com

Garderie/Repas chauds
02/385.01.87
UNIQUEMENT entre 07h00 et 08h30 et entre 15h25 et 18h !!

PMS
Centre Psycho-médicosocial libre
Chaussée Reine Astrid 79
1420 Braine l'Alleud
02/384.51.36

Centre de santé
Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
Chemin des Roussettes, 15
1420 Braine-l'Alleud

Conseil de participation (COPPA)

Le conseil de participation (COPPA) est une cellule consultative composée de parents, d'enseignants, de la direction et de membres du pouvoir organisateur. Il se réunit environ tous les trimestres et veille à être attentif à toutes les préoccupations des membres de la communauté scolaire.
Les représentants des parents étaient des parents de 3ème maternelle. Un appel à candidature sera distribué afin de prendre la relève.

Association de parents

C'est un regroupement de parents volontaires et actifs dans l'organisation d'événements durant l'année pour les enfants ou pour récolter des fonds et améliorer la vie quotidienne des enfants. Ils aident à l'organisation de la fancy-fair ainsi que lors de certaines activités où les parents sont invités (goûter de marche parrainée, veillée de Noël,...)
Un appel à candidature sera distribué afin de recréer une APEP :-)

Garde malade de Braine-l'Alleud

La commune propose une garde à domicile, entre 7h30 et 18h00, pour des enfants malades, âgés de 0 mois à 12 ans et dont les parents travaillent ou sont en formation. Une puéricultrice procure à l'enfant les soins nécessaires sur base d'une prescription médicale écrite. Toute demande de garde à domicile peut être introduite au numéro : 0475.72.67.32

Ce R.O.I n'est pas exhaustif. Il se veut avant tout un moyen éducatif permettant à l'élève, grâce à l'aide des adultes responsables, d'acquérir progressivement le sens de la responsabilité et de la maîtrise de soi.

Merci de faire confiance à l'équipe éducative à laquelle vous avez confié votre enfant. Toutefois, si vous avez des questions, des préoccupations à propos de votre enfant, n'hésitez pas, avant qu'elles ne deviennent un « problème, » prenez rapidement contact avec sa (son) titulaire de classe. Un dialogue constructif pourra souvent apaiser vos inquiétudes.